

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit** : Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**UFI** : FT54-W3S9-P00V-MSDV**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange** : Désodorisant à usage professionnel**Utilisations déconseillées** : Aucun(e) à notre connaissance.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson Professional SAS,
3/5 rue du Pont des Halles,
94656 Rungis Cedex, FR**Téléphone** : +33 (0) 141801130**Adresse e-mail** : infofrance-scjpro@scj.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : n° d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 2	Aérosol inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

(H223) Aérosol inflammable.

(H229) Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P410 + P412) Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

(P210) Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(P211) Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(P251) Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

() Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Etiquetage supplémentaire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver dans un endroit frais et sec."

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène

2.3 Autres dangers: Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. **Perturbateur endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Substances PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Mélanges****Composants dangereux:**

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 / 270-325-2	01-2119983287-23	Corrosion cutanée Catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1	>= 0.00 - < 0.10	Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1 ETA : Oral(e) = 426 mg/kg Espèce: Rat Cutané = 930 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
			H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 3 H311 Toxicité aiguë Catégorie 3 H331		Espèce: Rat

Substance VLEP					
butane	106-97-8 / 203-448-7	01-2119474691-32	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 5.00 - < 10.00	ETA : Oral(e) = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,000 mg/kg Espèce: Lapin
2-méthylbutane	78-78-4 / 201-142-8	01-2119475602-38	Liquides inflammables Catégorie 1 H224	>= 0.00 - < 0.10	ETA : Oral(e) = > 5,000 mg/kg Espèce: Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

			Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336 Danger par aspiration Catégorie 1 H304 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411		
--	--	--	---	--	--

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Peut irriter les yeux.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Inapproprié : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de : Si l'aérosol est endommagé:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Endiguer les renversements considérables.
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

: Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Ne pas percer.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Défense de fumer.
Entreposer dans un endroit frais.
Ne pas congeler.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Conserver hors de la portée des enfants.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: SU 22 : Utilisation professionnelle: Domaine public (administration, éducation, divertissements, services, artisans, ...)
Désodorisant ménager

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
butane	106-97-8	1,900 mg/m3	800 ppm		FR_TWAS
2-méthylbutane	78-78-4	3,000 mg/m3	1,000 ppm		EUOEL_TWAS
		3,000 mg/m3	1,000 ppm		FR_TWAS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

- | | | |
|--|---|---|
| Protection respiratoire | : | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| Protection des mains | : | Porter des gants appropriés.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. |
| Protection des yeux/du visage | : | Pas d'exigence particulière |
| Protection de la peau et du corps | : | Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| Autres informations | : | Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |
| Contrôles de l'exposition de l'environnement | : | Voir section 6. |

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---|---|---|
| Aspect | : | aérosol |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | poudre |
| pH | : | 8.5 - 9 |
| Point de fusion/point de congélation | : | Non requis car le mélange est un gaz. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | -42 °C |
| Point d'éclair | : | 79 °C
Méthode: (TCC)
liquide
-7 °C
Méthode: (TCC)
Propulseur |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Entretient la combustion |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

Limites inférieures d'inflammabilité
ou d'explosivité : 1.8 %(V)

Limites supérieures d'inflammabilité
ou d'explosivité : 9.5 %(V)

Densité de vapeur : Evalué(e)10.22

Densité relative : 0.86 g/cm³ à 20 °CEvalué(e)

Solubilité(s) : partiellement miscible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non requis car le produit est un mélange.

Température d'auto-inflammabilité :
n'est pas auto-inflammable

Température de décomposition : Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.

Viscosité, cinématique : Non requis car le mélange est un gaz.

Caractéristiques des particules : Non requis car le mélange est un liquide.

9.2 Autres informations

Autres informations : non requis

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Évalué(e)		> 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

cibles - exposition unique

pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition répétée

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système
endocrinien

: Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

: Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CL50 Mesuré(e) OCDE ligne directrice 203	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.28 mg/l	96 h
	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.032 mg/l	34 d
butane	CL50 QSAR	Poisson	24.11 mg/l	96 h
2-méthylbutane	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	4.26 mg/l	96 h
	NOELR QSAR	Poisson	7.6 mg/l	21 d

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
------------	-------------	--------	--------	--------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CE50	Daphnia (Daphnie)	0.012 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.0042 mg/l	21 d
butane	CE50 QSAR	Daphnid	14.22 mg/l	48 h
2-méthylbutane	CE50 Mesuré(e)	Daphnia magna (Grande daphnie)	2.3 mg/l	48 h
	NOELR QSAR	Daphnia magna	13.29 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	0.049 mg/l	72 h
butane	CE50 QSAR	algue verte	7.71 mg/l	96 h
2-méthylbutane	CE50 QSAR	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	10.7 mg/l	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	95.5 %	28 d	Facilement biodégradable.
butane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
2-méthylbutane	71.43 %	28 d	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	79 Mesuré(e)	3.91
butane	Donnée non disponible	2.89

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

2-méthylbutane	171 Références croisées	4.9 Mesuré(e)
----------------	-------------------------	---------------

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Koc	1640329 Mesuré(e)
butane	Donnée non disponible	
2-méthylbutane	log Koc	2.9 Références croisées

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
butane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
2-méthylbutane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
--	---------------------	--------------------	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel**

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

14.1 Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

: Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :

Règlement (CE) No. 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)

Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Glade Aérosol - Pure Clean Linen – Produit professionnel

Version 1.0

Date de révision 13.01.2023

Date d'impression 13.01.2023

Spécification Numéro: 350000035092

dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non requis pour des produits de grande consommation.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très bioaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Texte complet pour phrase H

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
------	---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.